



ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

DEMANDE D'AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLEGIENS (ARSC)

à envoyer complétée et annexée du document sollicité à l'adresse suivante

Conseil départemental du Tarn - Direction de l'Education

Lices Georges Pompidou 81013 Albi CédexI

✓ ENFANT(S) COLLEGIEN(S)

Table with 4 columns: Labels (NOM, Prénom, Né(e)le, Sexe, Nom du collège, Commune, Régime, Classe) and 3 columns for ENFANT 1, ENFANT 2, ENFANT 3.

✓ PARENT DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Téléphone :

Adresse mail :

✓ DOCUMENT A JOINDRE A CE FORMULAIRE

Je suis :

- allocataire CAF OU MSA : je joins la copie de l'attestation de paiement CAF ou MSA datée de moins de deux mois portant les noms, prénoms des enfants ainsi que le montant du quotient familial
allocataire d'un autre organisme : je joins la photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2023
non allocataire : je joins une attestation du centre d'hébergement ou d'un travailleur social datée de moins d'un mois

✓ ATTESTATION

Je soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire

Fait à : le.....

Signature :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier automatisé. Elles sont destinées au collège de scolarisation de votre ou de vos enfants, à l'organisme de recueil du dossier et au Conseil départemental pour instruction conduisant à une prise de décision de cette aide selon les dispositions du règlement « aide à la restauration des collégiens » et anonymisées pour un usage statistique les concernant. Conformément à la loi 78-17«informatique et libertés» du 6 janvier 1978 (modifiée) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification d'opposition et d'effacement aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction de l'Education, Conseil départemental du Tarn - Lices Georges Pompidou 81013 ALBI cedex ou au délégué à la protection des données à l'adresse dpd@tarn.fr - tel : 05 63 45 65 33. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, à l'adresse : CNIL - 3, place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex, site web : www.cnil.fr.

Pour en savoir plus sur ce traitement et sur vos droits rendez-vous sur le site du conseil départemental www.tarn.fr rubrique restauration scolaire au collège/Aide et démarche/aide à la restauration scolaire.

Cadre réservé au Département

ETES-VOUS CONCERN(E) ?

- domicile dans le Département du Tarn
- enfant demi-pensionnaire (forfait 4 jours ou 5 jours) ou interne scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat dans le Tarn ou hors Tarn

MONTANT DE L'AIDE ANNUELLE

QUOTIENT FAMILIAL CAF OU MSA	DEMI-PENSIONNAIRE (FORFAIT 4 OU 5 JOURS)	INTERNE
<200 €	336 €	672 €
≥200 € et <300 €	266 €	532 €
≥300 € et <400 €	196 €	392 €
≥400 € et <500 €	126 €	252 €
≥500 € et <700 €	56 €	112 €

VERIFIEZ VOTRE DATE DE DEMANDE :

- **Demande faite au plus tard le 15 octobre 2023 : ARSC année scolaire complète**
- Demandes faite entre le 16 octobre 2023 et le 31 décembre 2023 : ARSC pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestres scolaires
- Aucun nouveau dossier n'est accepté à compter du 1^{er} janvier 2024 (sauf situation exceptionnelle prévue dans le règlement)



TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

QUI PERÇOIT L'AIDE ?

L'aide est versée directement aux collèges et vient en déduction du montant de la demi-pension ou de la pension.

VOS COORDONNEES AU DEPARTEMENT

✉ : Monsieur le Président du Conseil départemental
DGA des Mobilités, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et des Citoyennetés
Direction de l'Education – 35 Lices Georges Pompidou – 810183 ALBI Cédex 9

☎ : 05 63 45 66 92 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 @ :
restauration.scolaire@tarn.fr